

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2010

L'an deux mille dix, le quatorze avril à dix huit heure trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Philippe **Laveix**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Philippe, M. Guy **Latorre**, M. Luc **Hérault**, Mme Marie-José **Lawther**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : M. Serge **Maurin**, Mme Sylvie **Panchout (pv. M Patrick Barrière)**

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 14 avril 2010 et si des remarques sont à formuler.

Aucune remarque particulière n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 10 mars 2010 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Philippe LAVEIX est désigné secrétaire de séance.

Proposition de points à ajouter à l'ordre du jour

1. **Remplacement du parc de photocopieurs de la mairie/écoles communales**
2. **FDAEC**
3. **CCS – Mise à disposition des terrains pour la construction de la salle de sport**
4. **STEP - Mission de suivi agronomique d'épandage des boues**
5. **Défense incendie – devis de réparation des poteaux incendie de Saint Léger**
6. **Accueil périscolaire – Mise en place de la politique tarifaire**

ORDRE DU JOUR

1. **AVIS DE DEMISSION DU 5EME ADJOINT AU MAIRE ET ELECTION D'UN 5^{EME} ADJOINT AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe LAVEIX, sollicité par d'autres responsabilités professionnelles, a présenté sa démission de son poste d'adjoint au maire et de rapporteur de la Commission « Urbanisme et Logement » par courrier adressé à Monsieur le Préfet de la Gironde sous couvert de Madame la Sous-préfète en date du 11 février 2010

Monsieur le Préfet de la Gironde vient de faire savoir qu'il acceptait cette démission par courrier daté du 18 mars 2010. Monsieur le Maire propose en conséquence de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint qui prendra place au même rang.

Madame Marie-José Lawther, toute nouvelle puisque ce sont ses première fonctions d'élue au sein d'un Conseil Municipal, s'est impliquée de manière remarquable depuis le début du mandat – elle a déjà plusieurs dossiers à son actif avec l'installation de l'école numérique rurale, l'équipement d'un nouveau standard téléphonique pour la mairie et proposera lors de cette séance le remplacement de l'intégralité du parc de photocopieurs et d'imprimantes de l'ensemble des services municipaux et des écoles communales en vue d'optimiser les coûts de gestion. Elle a réalisé en cela un travail d'adjoint et c'est la raison pour laquelle Monsieur le Maire présente sa candidature.

Aucune autre candidature n'étant déclarée - Madame Lawther est élue au scrutin secret par 17 voix pour – Un vote blanc est enregistré.

Séance du 14 avril 2010

Monsieur le Maire remercie Maître Laveix pour son implication au sein de la mairie de Sauveterre depuis de nombreuses années – Il insiste sur le fait que les élus ne peuvent être présents à la mairie à temps plein, leur rôle étant d'exercer leur regard de représentant du peuple. En ce sens, il est important que les élus gardent un pied dans la vie civile pour ne pas perdre leur représentativité. Leur rôle au sein de la collectivité est différent de celui des fonctionnaires.

Par ces nouvelles missions, Philippe LAVEIX continue de faire parler de Sauveterre de Guyenne et de sa dynamique et il l'en félicite.

Philippe LAVEIX a ensuite pris la parole afin d'indiquer qu'effectivement ses nouvelles fonctions à la Chambre des Notaires de la Gironde ne lui permettent plus d'assurer convenablement la poursuite de la révision du PLU et ses fonctions d'adjoint. Très attaché à l'équipe municipale et à la commune de Sauveterre, il reste bien entendu conseiller municipal mais aura, en plus de ses fonctions de notaire, des missions importantes et tout aussi passionnantes que prenantes notamment dans le cadre de la Défense du monde rural viticole et du droit continental concurrencé par le droit anglo-saxon – qui vont le conduire à multiplier les déplacements dans les mois à venir.

Il a déclaré être « enthousiasmé et honoré de laisser sa place de rapporteur de l'urbanisme à Benoît PUAUD et celle d'adjoint au maire à Marie José LAWThER. Le Conseil Municipal ne prendra pas au change ».

Madame Lawther se dit très honorée par la confiance que lui témoigne ainsi le Conseil Municipal ; elle continuera au mieux les missions qui lui sont confiées.

Monsieur le Maire a proposé de remanier en conséquence les délégations attribuées aux adjoints avec leur accord.

- Monsieur Benoit Puaud, 1^{er} adjoint au maire, devient délégué au développement durable et à l'urbanisme et devient également de ce fait rapporteur des commissions municipales correspondantes.
- Madame Sandrine Combefreyroux, 2^{ème} adjoint, conserve sa délégation d'adjointe à la Culture, au Tourisme, à l'Education et à l'Animation.
- Monsieur Patrick Barrière, 3^{ème} adjoint, conserve sa délégation d'adjoint à l'Action Sociale, aux Solidarités, et au Sport,
- Monsieur Pierre Tomada, 4^{ème} adjoint délégué aux travaux, à l'entretien et au fleurissement, ajoute le logement à sa délégation,
- Madame Marie-José Lawther reçoit délégation aux projets, à l'organisation, à la communication, et aux nouvelles technologies.

Le Conseil Municipal se montre favorable à cette nouvelle distribution et les arrêtés de délégations seront pris en conséquence.

Monsieur le Maire propose également de retirer sa délégation de conseiller communautaire à Madame Lawther conformément à la condition retenue en début de mandat visant à ne pas cumuler des fonctions d'adjoint et de conseiller communautaire.

Le Conseil Municipal accepte par 18 voix pour le retrait de sa délégation de conseiller communautaire à Madame Marie-José Lawther et procède à l'élection d'un nouveau conseiller communautaire pour siéger au sein du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne.

Monsieur Rémi Ballarin est élu par 18 voix pour délégué titulaire de la Commune de Sauveterre de Guyenne pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sauveterrois. Monsieur Jean-Paul Souan prend sa place de suppléant.

Séance du 14 avril 2010

2. PRESENTATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

Monsieur le Maire demande à Monsieur Puaud de présenter les résultats de l'exercice 2009 de la commune et des budgets annexes et se retire de l'assemblée :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT

Compte administratif principal

Résultat reporté		51 969.36 €	248 796.62 €		248 796.62 €	51 969.36 €
Opération de l'exercice	1 401 610.82 €	1 641 211.15 €	333 982.45 €	514 171.33 €	1 735 593.27 €	2 155 382.48 €
TOTAUX	1 401 610.82 €	1 693 180.51 €	582 779.07 €	514 171.33 €	1 984 389.89 €	2 207 351.84 €
Résultat de Clôture	- €	291 569.69 €	68 607.74 €	- €	- €	222 961.95 €
Restes à réaliser			100 852.15 €	49 400.00 €	100 852.15 €	49 400.00 €
TOTAUX CUMULES	- €	291 569.69 €	169 459.89 €	49 400.00 €	100 852.15 €	272 361.95 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	291 569.69 €	120 059.89 €	- €	- €	171 509.80 €

Service de l'Assainissement

Résultat reporté		52 131.59 €		42 705.84 €	- €	94 837.43 €
Opération de l'exercice	113 074.10 €	126 827.55 €	77 573.15 €	215 229.40 €	190 647.25 €	342 056.95 €
TOTAUX	113 074.10 €	178 959.14 €	77 573.15 €	257 935.24 €	190 647.25 €	436 894.38 €
Résultat de Clôture	- €	65 885.04 €	- €	180 362.09 €	- €	246 247.13 €
Restes à réaliser			11 000.00 €	88 969.00 €	11 000.00 €	88 969.00 €
TOTAUX CUMULES	- €	65 885.04 €	11 000.00 €	269 331.09 €	11 000.00 €	335 216.13 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	65 885.04 €	- €	258 331.09 €	- €	324 216.13 €

Régie des Transports

Résultat reporté		298.62 €	- €	15 632.10 €	- €	15 930.72 €
Opération de l'exercice	45 624.06 €	45 325.44 €	12 162.58 €	21 142.00 €	57 786.64 €	66 467.44 €
TOTAUX	45 624.06 €	45 624.06 €	12 162.58 €	36 774.10 €	57 786.64 €	82 398.16 €
Résultat de Clôture	- €	- €	- €	24 611.52 €	- €	24 611.52 €
Restes à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	- €	- €	- €	24 611.52 €	- €	24 611.52 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	- €	- €	24 611.52 €	- €	24 611.52 €

CUMUL du Budget Principal et des Services Annexes

Résultat reporté	- €	104 399.57 €	248 796.62 €	58 337.94 €	248 796.62 €	162 737.51 €
Opération de l'exercice	1 560 308.98 €	1 813 364.14 €	423 718.18 €	750 542.73 €	1 984 027.16 €	2 563 906.87 €
TOTAUX	1 560 308.98 €	1 917 763.71 €	672 514.80 €	808 880.67 €	2 232 823.78 €	2 726 644.38 €
Résultat de Clôture	- €	357 454.73 €	- €	136 365.87 €	- €	493 820.60 €
Restes à réaliser	- €	- €	111 852.15 €	138 369.00 €	111 852.15 €	138 369.00 €
TOTAUX CUMULES	- €	357 454.73 €	111 852.15 €	274 734.87 €	111 852.15 €	632 189.60 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	357 454.73 €	- €	162 882.72 €	- €	520 337.45 €

Séance du 14 avril 2010

Monsieur Puaud commente chaque budget par chapitre en fonctionnement et les principales réalisations en investissements.

S'agissant de la commune, le résultat cumulé est de 171 509,80 € ; les investissements réalisés portent essentiellement sur des biens d'équipements pour les services techniques, les écoles, la mairie, des travaux d'aménagement paysager, la rénovation des deux stades de football, et l'engagement des études de réhabilitation de la mairie.

S'agissant du service de l'assainissement le résultat cumulé est de 324 216,13 € ; la subvention de l'Agence de l'eau est sur le point d'être versée à savoir la somme de 88 369 € ; il y aura lieu de s'interroger à réception sur l'opportunité de reverser une part du capital des 258 800 € emprunté en 2008 après avoir mesuré les engagements financiers inhérents notamment au diagnostic réseau et aux travaux qui s'en suivront.

S'agissant de la régie des transports, le résultat cumulé est de 24 611,52 € -

Les comptes détaillés sont à la disposition de tous au secrétariat de la mairie.

Monsieur Puaud propose de passer à l'adoption des comptes administratifs 2009, du budget principal et des budgets annexe.

Après échanges de vues le Conseil Municipal adopte ces budgets par 18 voix pour.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2009

REPRISE ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2009

BUDGET PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 voté le : 14/04/2010

A. Résultat de l'exercice 2009	239 600.33
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) = recettes - dépenses de fonctionnement	
B. Résultats antérieurs reportés	51 969.36
R 002 du compte administratif (si excédent)	
C. Résultat à affecter : C. = A. + B. (2)	291 569.69
(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	
D 001 du compte administratif (si déficit)	- 68 607.74
E. Solde des restes à réaliser d'investissement 2008	
Excédent de financement (si recettes > dépenses)	- 51 452.15
Besoin de financement F. = D. + E.	120 059.89
AFFECTATION (de C.) (3) = G. + H.	
G. Affectation en réserves R1068	120 059.89
(G = au minimum couverture du besoin de financement F.)	
H. Report en fonctionnement sur le compte R 002	171 509.80
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Séance du 14 avril 2010

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le montant des bases d'imposition prévisionnelles des 3 taxes directes locales, notifiées pour l'exercice 2010. On constate une augmentation de 9,08 % par rapport à 2009. Le produit attendu au titre de ces trois taxes est de 497 584 € soit de 9,22 % supérieur à celui de 2009. Cette augmentation est due notamment au travail réalisé par la commission locale des impôts directs et à la taxe sur le foncier bâti acquittée cette année par TIGF.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal comme cela avait été promis pendant la campagne électorale de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir en conséquence les taux en vigueur. Il souhaite qu'il en soit ainsi tout au long du mandat.

TAXES	Bases d'imposition 2009	Bases prévison. notifiées 2010	Variation des bases (n-1)	Taux 2010	produit (n-1)	Produit voté par le Conseil Municipal	variation du produit
Taxe d'habitation	1 389 267	1 422 000	2,36%	11,12	154 486 €	158 126 €	2,36%
Taxe foncière bâti	1 313 238	1 536 000	16,96%	16,77	220 230 €	257 587 €	16,96%
Taxe foncière non bâti	130 542	132 200	1,27%	61,93	80 845 €	81 871 €	1,27%
	2 833 047	3 090 200	9,08%		455 561 €	497 584 €	9,22%

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des 3 taxes directes locales et adopte les taux qui suivent pour l'année 2010 :

TAXES	Taux 2010
Taxe d'habitation	11,12
Taxe foncière bâti	16,77
Taxe foncière non bâti	61,93

5. PRESENTATION DE VOTE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Monsieur le Maire présente le budget principal et les budgets annexes 2010.

Monsieur le Maire propose de procéder dans un premier temps au vote des budgets des services annexes puis au vote du budget principal.

Régie des transports

✓ **Vote du budget primitif 2010**

Les crédits ouverts au budget primitif ont été ajustés sur la base des crédits consommés en 2009. Le montant prévisionnel de la subvention d'équilibre du budget principal est de 26 817.96 €.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à la somme de 45 317.96 €
- en section d'investissement à la somme de 41 525.52 €

Séance du 14 avril 2010

Monsieur le Maire souligne qu'il est important que le bus soit mis à la disposition des écoles, du collège et des associations pour leur permettre de faire des sorties qu'ils ne pourraient pas faire sans le bus communal : déplacements culturels, touristiques, sportifs,...

Le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2010 du service annexe de la régie de transport par 18 voix pour.

Service de l'assainissement

✓ Vote du budget primitif 2010

Section de fonctionnement : Les crédits ouverts au budget annexe de l'assainissement ont été reconduits selon les consommations 2009.

Les crédits mobilisés en section d'investissement permettront cette année de réaliser l'étude de diagnostic réseau.

Le service d'assainissement dispose également d'une enveloppe de 214 677 € pour engager des travaux de mise aux normes de la station d'épuration communale et de 45 000 € en cas de besoin de remplacement de matériel défectueux.

Il n'a pas été envisagé de prévoir une augmentation de la redevance.

Monsieur Puaud rappelle également les contrats passés avec les laboratoires pour le suivi du fonctionnement de la station.

Le vote des crédits de fonctionnement et d'investissement est proposé au niveau du chapitre.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

- en section de fonctionnement à la somme de 193 504.33 €
- en section d'investissement à la somme de 352 997.12 €

Le budget primitif 2010 du service de l'assainissement est adopté par 18 voix pour.

Budget principal

✓ Vote du budget primitif 2010

Les points essentiels des sections de fonctionnement et d'investissement sont commentés.

Charges à caractère général : reconduites sur la base des crédits consommés l'an passé, augmenté des projets de travaux en régie liquidés en fonctionnement et qui feront l'objet d'une immobilisation par opération d'ordre in fine.

Récapitulatif Travaux en régie 2010

	fournitures	personnel	Coût de l'opération
éclairage stade Bonard	15 770.93 €	1 785.00 €	17 555.93 €
Reprise drainage stade Bonard	3 320.62 €	1 785.00 €	5 105.62 €
Parking collège - aire de stationnement des véhicules -600 m ²	12 538.15 €	3 570.00 €	16 108.15 €
rue de la Maréchalerie	2 824.29 €	1 785.00 €	4 609.29 €
Installation électrique, rénovation des murs et reprise carrelage - église st romain	5 047.43 €	14 280.00 €	19 327.43 €
ECOLE ELEMENTAIRE - équipement ligne réseau informatique	1 520.37 €	714.00 €	2 234.37 €
	41 021.79 €	23 919.00 €	64 940.79 €

Séance du 14 avril 2010

Charges de personnel : La prévision correspond à la charge du 1^{er} trimestre projetée sur une année et comprenant la prise en charge des traitements des agents assurant le remplacement des titulaires en arrêt de maladie de longue durée et en congé de maternité.

Ce compte est à rapprocher de celui des atténuations de charges (chapitre 013) qui enregistre les remboursements des organismes d'assurance et la participation de l'Etat dans le cadre du financement des Contrats d'Insertion (Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi que la commune a décidé de souscrire en cette période de crise pour aider les ayants droits, et qui sont financés à 95 % par l'Etat).

La charge salariale a été rééquilibrée sur le CCAS à la suite de départs à la retraite ; un agent mis à disposition de la commune a ainsi pu être réintégré sur le CCAS. Les prévisions intègrent également les crédits nécessaires à la liquidation des traitements des agents nouvellement recrutés au sein des services techniques et administratifs ainsi que des agents en Contrat Unique d'insertion.

Evolution sur 3 ans

Chap. 012 Charges de personnel	2008	2009	2010 (Prévision)
commune	644 079	724 146	840 100
<i>variation/n-1</i>		+ 12.44%	+16.01%
ccas	134 002	97 446	97 300
<i>variation/n-1</i>		-27.28%	-0.15%
TOTAL	778 081	821 592	937 400
<i>variation/n-1</i>		+5.59%	+14.09%
Chap. 013 atténuation de charges Remb. sur frais de personnel	2008	2009	2010 (Prévision)
Total commune	44 610	95 697	153 300
<i>variation/n-1</i>		+ 114.51%	+60.19%
Total CCAS	23 713	7 383	12 000
<i>variation/n-1</i>		-68.86%	+62.54%
Total 013	68 323	103 080	165 300
<i>variation/n-1</i>		+50.87%	+60.36%
Solde global à charge	709 758	718 512	772 100
<i>variation/n-1</i>		+1.23%	+7.45%

Subventions communales aux associations : Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations à caractère social et de solidarité entre les générations sont prises en charge par le CCAS.

La subvention à l'association Tourisme Animation a été réajustée dans la mesure où celle-ci n'assure plus l'organisation des manifestations locales et a recentré son activité sur les missions à caractère touristique en lien avec le territoire de la communauté de communes du Sauveterrois.

Séance du 14 avril 2010

En revanche le Comité des Fêtes et l'association des Amis de la Bastide se sont réparties l'organisation des manifestations locales telles que la fête médiévale et la fête des vendanges – leurs subventions ont été augmentées en conséquence ; néanmoins ces associations devront présenter leur projet et budget prévisionnel pour bénéficier du versement.

33506 Code INSEE	Commune de SAUVETERRE de GUYENNE Budget communal	BP	2010
----------------------------	--	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L. 2311-7 du CGCT)	B1.6

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
6574	2010-01	subvention 2010	AMICALE CORPS SAPEURS POMPIERS		350,00
6574	2010-02	subvention 2010	ANCIENS COMBATTANTS (CATM)		75,00
6574	2010-03	subvention 2010	ANCIENS d'A.F.N		75,00
6574	2010-04	subvention 2010	ARESCJ		266,00
6574	2010-05	subvention 2010	Ass Entre-Deux-Voies		400,00
6574	2010-06	subvention 2010	ASS SPORTIVE SAUVETER FOOTBALL		2 600,00
6574	2010-07	subvention 2010	C.H.A.E.M		400,00
6574	2010-08	subvention 2010	Comité d'Animation Culturelles		13 500,00
6574	2010-09	subvention 2010	DEPORTES RESISTANCE L ET R		15,00
6574	2010-10	subvention 2010	FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE SDG		1 000,00
6574	2010-11	subvention 2010	FOYER SOCIO EDUCATIF LYCEE LA REOLE		600,00
6574	2010-12	subvention 2010	GYMNASTIQUE VOLONTAIRE		150,00
6574	2010-13	subvention 2010	LES AMIS DE LA BASTIDE		1 500,00
6574	2010-14	subvention 2010	Médailleurs Militaires		30,00
6574	2010-15	subvention 2010	Organisation Echange SOTTRUM		2 300,00
6574	2010-16	festival ouvre la voix	Parallèles Attitudes Diffusion		1 500,00
6574	2010-17	subvention 2010	PETANQUE DOREE		150,00
6574	2010-18	subvention 2010	PREVENTION ROUTIERE		150,00
6574	2010-19	subvention 2010	PROPRIETAIRES DE PUCH		150,00
6574	2010-20	subvention 2010	RESISTANTS ANACR		75,00
6574	2010-21	subvention 2010	SOCIETE DE CHASSE A.C.C.A.		150,00
6574	2010-22	subvention 2010	TOURISME ANIMATION SAUVETERRE		3 500,00
6574	2010-23	subvention 2010	Truite Sauveterrienne		150,00
6574	2010-24	subvention 2010	U.N.C Entre Deux Mers		75,00
6574	2010-25	subvention 2010	Volley Club		150,00

Sur la remarque de Monsieur Bussac, il est décidé de repenser complètement les modalités d'attribution des subventions aux associations et de prévoir la mise en place de critères. Ce travail devra être réalisé en commission municipale en amont du vote du prochain budget.

Gestion de la dette :

Le capital de la dette du au 1^{er} janvier de l'année s'élève à la somme de 1 084 673,84 € pour un total emprunté en cours de 1 681 854,43 € - l'annuité de l'exercice est de 175 668,89 €.

Monsieur le Maire rappelle sur le capital de la dette au 1^{er} janvier 2008 était de 1 302 135,79 € pour un capital emprunté en cours de 1 895 047,76 €. – l'annuité de l'exercice était alors de 194 816,07 €.

Séance du 14 avril 2010

Investissements :

Monsieur le Maire présente également la liste des investissements inscrits pour l'année 2010. Les travaux de la mairie devraient être engagés vers la fin du 4^{ème} trimestre 2010. La consultation va être engagée pour les travaux de restauration des portes fortifiées.

OPERATION	COMPTE		DESIGNATIONS	MONTANT TTC
	205			
			Etude PLU	54 000
	2112	VOI	Acquisition de terrain de voirie Carnielli	1 500
			non affecté	55 500
011	21318	URB	Acquisition halle	120 000
011	21318	URB	Trx aménagement halle	107 640
011	21318	BAT	Réfection toiture immeuble TP	8 560
011	2188	TEC	Rouleau gazon micro tracteur	1 268
011	21571	VEH	Epareuse	37 075
011	2188	TEC	Machine à bois	7 176
011	2188	ANIM	tables équipement manifestation	13 754
011	2184	MAI	panneaux électoraux et isoaloirs	1 906
011	2313	MAI	Restructuration mairie	351 000
		Total 011	Mairie/bat administratifs/publics/atelier municipaux	648 379
013	2313	BAT	Traitement termites salle paroissiale	2 456
013	2313	PORT	Restauration portes fortifiées	140 000
013	2313	EGL PUCH	Travaux platerie Eglise de Puch	3 030
		Total 013	Patrimoines protégés	145 486
014	21318	ELE	Réfection toiture immeuble école élémentaire	7 400
014	2183	MAT	Equipement informatique école maternelle	1 000
014	2183	ELE	Equipement informatique école élémentaire	2 000
014	2183	ELE	Ecole numérique rurale	4 800
014	2184	ELE	Mobilier scolaire classe CLIS	2 500
		Total 014	écoles communales	17 700
016	2312	STD CLO	Eclairage stade	6 700
016	2188	SPO	Equipements divers	2 000
		Total 016	installations sportives	8 700
018	2152	ACC	Signalisation routière	2 000
018	21534	EP	éclairage public	1 220
018	21534	EP	réseau éclairage public Petite bastide	3 000
018	21534	EP	éclairage public résidence RPA	4 280
018	21534	EP	éclairage abris bus	2 500
018	2315	VOI	voirie rurale	54 570
		Total 018	voirie/reseau/ep	67 570

Séance du 14 avril 2010

019	2121	ROM	Aménagement paysager Espaces Verts lavoir st Romain	4 000
		Total 019	Aménagement paysager Espaces Verts	4 000
INVESTISSEMENTS 2010				947 335

Monsieur le Maire note qu'il s'agit d'un budget prévisionnel affecté d'un emprunt d'équilibre de 523 316,80 € qui sera réduit par décisions modificatives au fur et à mesure de l'attribution des subventions sollicitées notamment pour l'acquisition et l'aménagement de la halle couverte (180 000 €). Aucune subvention n'est inscrite dans le budget sans notification.

Cet emprunt équilibre également les travaux inscrits pour leur montant total ttc mais qui seront liquidés sur deux exercices et feront l'objet de restes à réaliser en fin d'année ; sans oublier le fonds de compensation de la TVA qui sera reversé en N+2 estimé à 135 500 € pour l'ensemble des opérations inscrites. Soit un solde net à financer de 237 780 €.

Les recettes attendues le permettront puisque Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la compensation de la taxe professionnelle reversée par la communauté de Communes, la commune de Sauveterre devrait percevoir une recette supplémentaire de 433 000 € à partir de 2011 consécutive à l'implantation de TIGF sur son territoire – En effet, cette recette supplémentaire intervient dès cette année pour le compte de la Communauté de communes qui perçoit la Taxe Professionnelle Unique ; les modalités de compensation fixée par la Commission Locale d'Evaluation du Transfert de Charges (CLECT) lors de la mise en place de la TPU prévoit un reversement en N+1. Cependant la recette de cette première année abonde le budget de la communauté de communes et ne peut être transférée sur le même exercice. En conséquence, le Conseil Communautaire, sur proposition de Monsieur le Maire, Président de la Communauté de Communes du Sauveterrois, a accepté que ces crédits soient affectés au financement d'opérations réalisées sur la commune de Sauveterre à savoir :

- 180 000 € pour financer la salle de sport construite par la communauté de communes dans le prolongement de la salle de judo et de gymnastique, en lieu et place de la subvention du conseil général si cette dernière n'était pas versée.
- 80 000 € pour réaliser dès cette année la route de Gabachot,
- 70 000 € pour réaliser le programme voirie communale de Sauveterre tel que prévu initialement,
- 100 000 € de « fonds de concours » pour financer les travaux de l'office de tourisme dans la mairie (cette participation n'est pas inscrite au budget de la commune).

Où cet exposé, Le Conseil Municipal adopte le budget principal de la commune et les budgets annexes par 18 voix pour.

6. REMPLACEMENT DE L'EPAREUSE

Monsieur Tomada informe le Conseil Municipal des résultats de la consultation engagée pour le remplacement de l'épareuse du service technique communal qui nécessite de gros travaux d'entretien.

Sur proposition de la commission « voirie », le Conseil Municipal opte pour l'offre de prix de l'entreprise Noremag agence de Bordeaux, comportant :

- la vente d'une faucheuse-débrousailluse hydraulique Tonica M55 au prix de 30 998,00 € HT (37 073,60 € TTC),
- la reprise de la débrousailluse Serval 2152 – année 206 au prix de 15 302,82 € net.

soit une soule à payer de 21 770,78 € et un fonds de compensation de TVA à percevoir de 5 739,73 €.

7. REMPLACEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS DE LA MAIRIE ET DES ECOLES COMMUNALES

• **Signature d'un contrat de crédit bail et d'un contrat de maintenance**

Madame Lawther présente au Conseil Municipal d'état des lieux du parc de photocopieurs et d'imprimantes dont dispose la commune au sein de l'ensemble de ses services et des écoles communales. Ces imprimantes sont pour la plupart obsolètes, les photocopieurs datant de plus de 5 ans également. Les contrats de location vente sont échus et les contrats de maintenance ne correspondent plus aux besoins. Le coût de fonctionnement de l'ensemble s'élève pour l'exercice 2009 à la somme de 12 200 € ttc.

Madame Lawther a effectué un recensement des besoins en concertation avec les usagers des services et les directeurs des écoles communales. La consultation a été engagée sur la base d'un parc composé de 7 copieurs/imprimantes de modèle correspondants aux besoins définis dans le cahier des charges et d'un volume trimestriel de 140 000 copies noires et 8 500 copies couleur avec une option location/entretien et une option acquisition/entretien.

Madame Lawther présente les résultats de cette consultation.

Vu la consultation engagée dans le cadre d'une procédure adaptée pour le renouvellement du parc de photocopieurs des services communaux et des écoles communales,

Vu la proposition de la société MCB, sise à Mérignac, savoir :

- la fourniture d'un parc de 7 photocopieurs financée dans le cadre d'un contrat de location d'une durée de 63 mois moyennant le coût trimestriel de 2200 € ht, passé avec l'organisme bancaire BNP Lease,
- la maintenance de ce parc de photocopieur dans le cadre d'un contrat de maintenance d'une durée de 63 mois et d'une volumétrie de :
 - 130 000 copies noires/trimestres moyennant le coût forfaitaire de 585 € HT.
 - 8 000 copies couleur/trimestre moyennant le coût forfaitaire de 360,00 € HT.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, opte pour la proposition de la société MCB sise à Mérignac, et autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de location vente et de maintenance dans les conditions susvisées.

Madame Lawther remercie Nadège Dupin de Beyssat pour son implication dans ce dossier et son travail de synthèse.

8. AFFECTATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Général de la Gironde. Le règlement du FDAEC a été modifié et son champ d'application élargie à l'ensemble des travaux d'investissement. L'enveloppe affectée aux communes du canton de Sauveterre de Guyenne, répartie selon les critères en usage, a permis d'envisager pour Sauveterre de Guyenne l'attribution d'une somme de 32 664 €.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, décide par 18 voix pour :

➤ **de réaliser en 2010 :**

- L'acquisition d'une épareuse pour un coût net ht de 30 998,00 €
 - L'acquisition d'une machine à bois pour un coût net HT de 6 000,00 €
 - L'acquisition d'un lot de tables et de bancs pour un coût de 13 094,00 €
- TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. 50 092,00 €**

Séance du 14 avril 2010

➤ **de demander au Conseil Général de lui attribuer**

- une subvention de **32 664,00 €**
- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par **autofinancement** pour la somme H.T. de **17 428,00 €**

9. DEFENSE INCENDIE – REPARATION DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur Puaud informe le Conseil Municipal de la nécessité de faire procéder à la remise en état des poteaux incendie de la commune à la suite du rapport de visite annuel remis en juin 2009 par le Service Départemental d'Incendie et de Secours. Monsieur Puaud présente un premier devis proposé par la Lyonnaise des Eaux pour la remise en état d'un poste « Quartier Saint Léger » lequel s'élève à la somme de 591,04 € ttc.

10. TRAVAUX PRESBYTERE – REMBOURSEMENT DE FRAIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Paroisse a fait réaliser des travaux de remise en état du bureau du Presbytère, immeuble propriété de la commune mise à la disposition du prêtre de la Paroisse, et sollicite la participation financière de la commune. Le montant des travaux s'élève à la somme de 1 309,84 €.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal par 16 voix pour, deux conseillers ayant choisi de s'abstenir, accepte de rembourser la totalité des frais engagés mais demande qu'à l'avenir, la Paroisse fasse part des nécessités de remise en état portant sur cet immeuble communal afin d'étudier les projets de rénovation avec l'appui du service technique communal.

11. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAUVETERROIS

➤ **Mise à disposition des terrains propriété de la commune correspondant à l'emprise de la construction sur la zone de Bonard attenante à la salle de judo et de gymnastique**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Sauveterrois projette de construire une salle de sport attenante à la salle de judo et de gymnastique sur la plaine des sports et de loisirs de Bonard.

Dans ce cadre, il est nécessaire de mettre à sa disposition l'emprise des terrains nécessaires à la construction soit une superficie d'environ 742 m².

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de Communes du Pays de Sauveterre de Guyenne, la convention de mise à disposition des terrains nécessaires à la construction de la salle de sport attenante à la salle de judo et de gymnastique dans la limite de son emprise à savoir une superficie de 742 m² sur la parcelle cadastrée section ZL n°3.

12. PERSONNEL COMMUNAL

➤ **Avis de nomination d'un adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} mai 2010**

Monsieur le Maire rappelle l'appel à candidature lancé pour le recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe pour un service à temps complet affecté au service technique municipal, à la suite du départ à la retraite de Monsieur Jean-Claude Charrier.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nomination au 1^{er} mai 2010, de Monsieur Valentin Girouard. Ce dernier a passé 5 années en qualité d'engagé volontaire de l'armée de terre au profit des sapeurs-pompiers de Paris et vient d'intégrer le centre de secours de Sauveterre de Guyenne - Il dispose de toutes les capacités requises dans le cadre de l'appel à candidature en termes de qualification professionnelle et de permis de conduire spécifique. Il bénéficie notamment d'une formation de menuisier.

Séance du 14 avril 2010

➤ **Ouverture d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps complet pour recrutement au 1^{er} juin 2010**

Monsieur le Maire expose que par souci de rapidité d'exécution et de gestion optimisée, il souhaiterait que le service technique communal soient organisé de manière à ce que chaque poste puissent être doublé afin de faire face à l'organisation des congés et que ce service soit également doté de l'ensemble de compétences lui permettant d'assurer la plupart des petits chantiers – Il sera fait appel aux entreprises pour la réalisation de gros chantiers de rénovation ou de construction.

A cet effet, il propose de recruter un adjoint technique de 2^{ème} classe pour un service à temps complet qui permettrait de doubler le poste de l'agent affecté au travail de débroussaillage des voies et de partager ce travail au plus fort de la saison. Cet agent aurait également compétence pour assurer l'entretien mécanique régulier des véhicules et de l'outillage. Il devra disposer en outre du permis poids lourds et devra s'engager au service du Centre de Secours de Sauveterre de Guyenne. Son recrutement pourrait intervenir à compter du 1^{er} juin 2010.

Vu la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, décide :

- La création au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet,
- Cette création de poste sera établie avec effet au 1^{er} juin 2010 ; les crédits nécessaires au recrutement d'un adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet sont inscrits au budget 2010.

La déclaration de création de poste sera publiée au Centre de gestion de la fonction publique territoriale pour le recrutement d'un agent à ce premier grade de la filière technique accessible sans concours de la fonction publique territoriale.

➤ **Modification de la quotité de travail d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe – Ouverture /fermeture de poste en conséquence**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après avis favorable du Comité Technique Paritaire placé près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, il est proposé d'augmenter la quotité horaire de l'agent d'animation 2^{ème} classe affecté au service d'accueil périscolaire ainsi qu'à l'animation du temps calme pendant le temps de pause de midi à l'école élémentaire.

Il y a lieu en conséquence de procéder à la fermeture d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet d'une quotité de 12,60/35^{ème} et d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps non complet d'une quotité de 15/35^{ème} à compter du 1^{er} juin 2010.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

➤ **Avis de recrutement d'un agent en Contrat Unique d'insertion au service technique à la suite de l'autorisation de signature du mois de janvier 2010.**

Pour faire suite à l'accord de principe du Conseil Municipal en date du 11 janvier 2010, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du recrutement de Monsieur Patrick Fourcaud en Contrat Unique d'Insertion à compter du 1^{er} mai 2010.

➤ **Proposition de signature d'un Contrat Unique d'insertion à la bibliothèque municipale.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une candidature à la signature d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI) à la Bibliothèque municipale – cette candidature émane d'une jeune femme qui assure actuellement une mission de bénévolat auprès de la bibliothèque municipale et qui se passionne pour cette activité.

Monsieur le Maire demande à Madame Combefreyroux d'étudier cette candidature avec la commission Culture Animation préalablement à la décision du Conseil Municipal d'autoriser la signature d'un CUI.

13. URBANISME

➤ Délibération obligation de dépôt de déclaration préalable à l'édification de clôture à la suite de la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son nouvel article R421-12 dans sa rédaction issus de l'ordonnance n°2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n° 2007-18 du 05 janvier 2007 pris en application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions, modifiant le Code de l'Urbanisme rendant applicables ces nouvelles dispositions à compter du 1 Octobre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture ne sera plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre les clôtures à déclaration sur son territoire, en application du nouvel article R 421-12 du Code de l'Urbanisme, à compter du 1^{er} octobre 2007,

Considérant l'intérêt de s'assurer du respect des règles fixées par le Plan d'Occupation des Sols préalablement à l'édification de la clôture et d'éviter ainsi la multiplication de projets non conformes et le développement éventuel de contentieux,

Après en avoir délibéré, et par 18 voix pour,

DECIDE de soumettre sur l'ensemble du territoire communal, l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable à compter du 1^{er} juin 2010, en application de l'article R421-12 du Code de l'Urbanisme.

➤ Délibération obligation de dépôt de permis de démolir à la suite de la réforme des autorisations d'urbanisme de 2007

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son nouvel article R.421-27 dans sa nouvelle rédaction issue de l'ordonnance n°2005-1527 du 08 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme,

Vu le décret n° 2007-18 du 05 janvier 2007 pris en application de l'ordonnance susvisée,

Vu le décret n°2007-817 du 11 mai 2007 relatif à la restauration immobilière et portant diverses dispositions, modifiant le Code de l'Urbanisme rendant applicables ces nouvelles dispositions à compter du 1 Octobre 2007,

Considérant qu'à compter de cette date, le dépôt et l'obtention d'un permis de démolir ne seront plus systématiquement requis,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider d'instituer le permis de démolir sur son territoire, en application du nouvel article R 421-27 du Code de l'Urbanisme, à compter du 1^{er} octobre 2007,

Considérant l'intérêt de maintenir cette procédure qui permet de garantir une bonne information sur l'évolution de bâti et la rénovation du cadre bâti de la commune.

Séance du 14 avril 2010

Après en avoir délibéré, et par 18 voix pour,

DECIDE d'instituer à compter du 1er juin 2010 le permis de démolir sur l'ensemble du territoire sur l'ensemble du territoire communal, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction en application de l'article R421-27 du Code de l'Urbanisme.

- **Lotissement de la Petite bastide** – proposition de PRISE en charge par la commune de l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la parcelle destinée à la construction

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter la parcelle sur laquelle va être construite la résidence de la Petite Bastide aux Granges. Cette extension de réseau électrique s'effectue sous maîtrise d'ouvrage ERDF. Conformément à l'article 18 de la loi 2000-108, la contribution relative à l'extension hors du terrain d'assiette de l'opération est, hors exception, à la charge de la commune. Le chiffrage de cette contribution est réalisé en application du barème approuvé par la Commission de régulation de l'Énergie le 27 mars 2008 et s'élève ici à la somme de 2 490,67 €.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte de prendre en charge cette contribution

14. ASSAINISSEMENT

- **Désignation d'un prestataire pour le suivi agronomique des boues de la Step**

Vu la consultation engagée pour une mission de suivi agronomique du plan d'épandage des boues de la station d'épuration communale,

Sur proposition de Monsieur Puaud, le Conseil Municipal par 18 voix pour, missionne la SAUR pour le suivi agronomique du plan d'épandage des boues de la station d'épuration moyennant le prix global ht de 5 714 € ht.

15. ACCUEIL PERISCOLAIRE – Mise en place de la Politique tarifaire

Madame Combefreyroux rend compte des réflexions engagées avec les acteurs des services d'accueils périscolaires et des centres de loisirs du territoire avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la mise en place de la politique tarifaire basées sur les ressources de famille. Reste à s'accorder sur le calcul des tranches et sur les coefficients. Les assemblées devront ensuite valider les barèmes proposés et réviser les tarifs de leur service respectif en conséquence.

Questions diverses

- **Commémoration du 70^{ème} anniversaire de l'appel du 18 juin et première célébration dans l'église de Saint Romain rénovée** (toiture rénovée sous le mandat de Pierre Teulet et l'intérieur rénové par les services technique de la ville en ce début d'année)
 - L'église de Saint Romain rénovée

Monsieur le Maire expose,

Sous le mandat de Pierre Teulet, la toiture de l'église de Saint Romain a été entièrement rénovée, tout comme les toitures des églises de Puch et de Saint Léger.

Cet hiver, pendant un bon mois, les agents du service technique, munis de grande échelle, d'échafaudages et d'outillage, ont refait intégralement l'électricité et l'éclairage de l'église de Saint Romain. Le tableau électrique est désormais aux normes et l'intérieur de l'église ainsi éclairé est mis en valeur. Un enduit à la chaux a été appliqué sur les murs à l'ancienne. De nouveaux supports en robinier pour les statues ont été posés et le carrelage a été restauré comme à l'origine. Les menuiseries vont

Séance du 14 avril 2010

être reprises et quelques peintures ont été refaites. Le bénitier a été posé sur un socle en pierre qui remplace la buse en béton.

A ces travaux s'est ajoutée la restauration du confessionnal par Monsieur Bouhourd, rue des 3 bourdons. Nous l'en remercions vivement.

Les anciennes chaises de l'église de Gornac qui avaient été changées après sa restauration ont été mises à disposition par la paroisse.

L'association des Quatre Clochers va désormais prendre le relais pour des opérations de nettoyage et de mise en valeur. Un roulement sera établi afin que l'église puisse être ouverte chaque jour pour ceux qui le souhaitent. Située au milieu du cimetière de saint Romain de Vignague, l'église de saint Romain de Vignague est un lieu de recueillement pour les familles des défunts.

A saint Romain de Vignague des plantations ont été réalisées par l'Esat de Puch, d'autres seront réalisées autour du Lavoir par les services municipaux.

L'hiver prochain c'est l'église saint Christophe de Puch qui fera l'objet des attentions des services municipaux. L'hiver 2011 ce sera le tour de l'église de saint Léger de Vignague.

Le 18 juin prochain une messe sera célébrée en l'église de saint Romain.

▪ Invitation à la commémoration du 70ème anniversaire de l'appel du 18 juin 1940

Monsieur le Maire expose qu'aucune place ou rue de Sauveterre ne porte le nom du Général de Gaulle, et il souhaiterait qu'à l'occasion du 70ème anniversaire de l'appel du 18 juin, son nom soit donné à une place publique de la commune.

Il propose en conséquence de désigner la place de Saint Romain de Vignague au pied de l'église, Place du Général de Gaulle – Appel du 18 juin 1940

Le conseil Municipal donne son accord – un cérémonie sera organisé à cette occasion – le programme suivant est proposé :

- 18 h 30 – messe en l'église de saint Romain de Vignague célébrée par le Père Picault
- 19 h 15 – rassemblement place de saint Romain de Vignague et dépôt de gerbes au Monument aux morts en présence des associations d'anciens combattants et résistants du territoire.
- 19 h 30 – pose d'une plaque « place du Général de Gaulle – appel du 18 juin 1940 »
- 19 h 45 – Verre de l'amitié sur la place à l'issue de la cérémonie.

➤ **Compte-rendu commission restauration scolaire**

Monsieur Ballarin rend compte de la dernière commission Restauration – pas de problème à signaler quant à la qualité des repas – le problème de la suffisance du pain est résolu. Le sujet préoccupant est d'avantage celui de la discipline.

➤ **Autres sujets évoqués**

↳ **Trottoirs de la place**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'étudier une solution pour éviter que les automobilistes heurtent les pare-chocs de leur véhicule contre les trottoirs trop hauts de la place de la République. La commission voirie doit faire chiffrer une solution technique.

↳ **Associations – infos manifestations**

La mise en place d'un panneau informatif à diode a été chiffrée – cet investissement serait de l'ordre de 18 000 € - projet reporté à l'année prochaine.

Séance du 14 avril 2010

↳ **Le pont d'Armand**

Madame Combefreyroux déplore la vitesse excessive des véhicules qui circulent sur la route départementale Sauveterre St Foy en direction de Sauveterre et évoque plusieurs sorties de route à l'endroit du pont d'Armand où les véhicules ont atterri dans le jardin de Monsieur Combefreyroux – Madame Combefreyroux demande s'il est envisageable de prendre une mesure de police tendant à réduire la vitesse autorisée à cet endroit.

Le Centre Départemental Routier sera interrogé.

↳ **Signature compromis de vente acquisition petite Halle**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la date de signature du compromis de vente fixée le 3 mai 2010 chez Maître Dèche, notaire du vendeur mais également de la commune.

↳ **Redynamisation de l'association des Amis de la RPA Pringis, la Porte Ouverte-**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la redynamisation de l'association des Amis de la RPA Pringis, la Porte Ouverte. Une nouvelle équipe a été constituée autour de Madame Audebert, qui a acceptée d'en devenir la Présidente. Monsieur le Maire la félicite et l'an remercie vivement.

↳ **Festival « Ouvre la voix »**

Le prologue du traditionnel festival « Ouvre la voix » aura lieu le 10 septembre entre Sauveterre de Guyenne et Mesterrieux. Ce prologue s'appelle « étendre la voie » ; il est animé par Daniel Testet et le Club Entre deux Voies ». Monsieur le Maire compte sur le Conseil Municipal pour prendre date et participer nombreux à cette manifestation.

↳ **Réunion des professionnels de Santé**

Une réunion des professionnels de santé du territoire se tiendra à Sauveterre de Guyenne le 5 mai 2010 à 20 h 30 en vue de former une association qui deviendrait un interlocutrice privilégiée pour la mise en place d'une maison médicale de santé rurale dans le cadre des Pôles d'excellence rurale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.